



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0639 du 25/03/2021

Arrêté du 25 mars 2021

ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation des cadres de la Direction générale des Finances publiques d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/04/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



A R R Ê T É

**portant radiation des cadres de la Direction générale des Finances publiques
d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;

Vu la convention de rupture conventionnelle du 26 février 2021 conclue entre la DRFiP d'Auvergne- Rhône-Alpes et du département du Rhône et Madame Sylvie LACOUR ;

ARRÊTE :

Article premier : Madame Sylvie LACOUR, matricule DGFiP n° 142732, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe, est radiée des cadres de la Direction générale des Finances publiques, à compter du 1^{er} avril 2021, date de la cessation définitive de ses fonctions.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 25 MARS 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756